

Annexe 1 au PCS - Edition juillet 2023

Commune de Saint-Etienne-Vallée-Française 48330

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Mot du Maire

La sécurité des habitants de notre commune, qu'ils soient résidents permanents, occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. L'article L 125-2 du code de l'environnement stipule que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, (le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) ; le D.I.C.R.I.M. récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle pour chacun de ces cas la conduite à tenir, les numéros d'urgence, ainsi qu'une cartographie de la commune indiquant les points essentiels.

Nous sommes concernés par les risques suivants que nous aborderons ci-après :

- **Risque d'incendie.**
- **Risques météorologiques** et leurs phénomènes : épisode cévenol, neige, verglas et leurs conséquences : inondations, ruptures des communications routières, électriques, téléphoniques.
- **Risque de mouvements de terrain.**
- **Risque sismique.**
- **Risque minier**
- **Risque Radon**

Le Plan Communal de Sauvegarde déjà existant peut être consulté en Mairie.

Je souhaite que cette information essentielle et indispensable participe à notre « mieux vivre » avec toujours plus de sécurité dans notre commune.

Votre Maire,

Patrick VALDEYRON

Feu de forêts

Quelles sont les mesures de prévention à St-Etienne-Vallée-Française

- 1) Arrêté préfectoral permanent sur l'emploi du feu (consultable en mairie)
- 2) Le débroussaillage est une obligation pour les propriétaires, avec l'objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies en réduisant la quantité de végétaux combustibles.
 - Sur le terrain, il s'agit de réduire la masse combustible et donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie.
 - Couper les hautes branches desséchées.
 - Eclaircir la strate arborée.
 - Elaguer les arbres conservés jusqu'à 2 mètres.
 - Eliminer les rémanents de coupes par une évacuation ou un broyage.
- 3) Sensibiliser les enfants des écoles et les promeneurs dans les zones à risques (massif forestier) ; action des services municipaux et pompiers du Centre de secours.
- 4) Vérification des points d'eau (citernes D.F.C.I. et poteaux incendie) et accessibilité des engins de lutte.
- 5) Mise en place et entretien d'une signalétique préventive : Services techniques communaux, O.N.F. et D.F.C.I.
- 6) Organisation d'exercices de simulation avec les Sapeurs-Pompiers du Centre de secours.
- 7) Surveillance des services de l'O.N.F. et de D.F.C.I. plus soutenue dans les massifs boisés en période à risques.
- 8) Edition de la fiche « réflexe feu de forêt » par le service de prévention des risques à l'attention du personnel communal.



Consignes de Sécurité

Avant :

- S'informer des risques et de l'attitude à adopter en cas de sinistre.
- Conformément à la loi, débroussailler tous les ans avant le 15 Avril si possible.
- Prévoir les moyens de lutte en cas de sinistre (accès à l'eau, outils...)
- Effectuer un repérage des chemins d'évacuation possibles et en informer ceux qui séjournent chez vous.
- Vérifier vos fermetures et entretenir vos toitures.

Pendant :

- Ouvrir les issues de votre propriété afin de faciliter le passage des Sapeurs-Pompiers
- Eloigner les bouteilles de gaz après les avoir fermées.
- Avant l'arrivée du feu, arroser les bâtiments au maximum et rentrer les tuyaux qui serviront à nouveau après le passage des flammes.
- Se mettre à l'abri. Un bâtiment clos et solide protège le plus longtemps. Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter tout appel d'air.
- Obturer les cheminées et bouches d'aération avec des chiffons mouillés.
- Se fabriquer un masque avec des linges ou serviettes humides.
- Suivre les consignes des Sapeurs-Pompiers.
- En cas de déplacement en voiture, arrêtez-vous si possible dans un endroit dégagé et allumez vos phares pour être plus facilement repéré.

Après :

- Eteindre soigneusement tout foyer résiduel.
- Dans tous les cas respectez les consignes des autorités !

Bien réagir en cas de feu de forêt ou de garrigue :

Le feu arrive :

- Dégager les voies d'accès, arroser les abords.
- Fermer les bouteilles de gaz, les éloigner.

Le feu est là :

Avant :

- Prévoyez d'avoir toujours avec vous un poste radio à piles.
- Informez-vous des risques encourus et des consignes données par les autorités.

Pendant :

- Fermez les bouteilles de gaz et coupez l'électricité.
- Fermez et consolidez les ouvertures menacées.
- Renseignez-vous : France Bleue Gard Lozère 91.9.
- Réservez le téléphone pour les urgences (les secours utilisent les lignes).
- A l'école, vos enfants seront pris en charge par les autorités. N'allez pas les chercher.

Après :

- Aérez en premier temps les pièces, puis chauffez les locaux.
- Vérifiez ou faites vérifier par une personne compétente les circuits électriques avant de les rétablir.

Bien réagir en cas de feu de forêt ou de garrigue :

Le feu arrive :

- 9) Dégager les voies d'accès, arroser les abords.
- 10) Fermer les bouteilles de gaz, les éloigner.

Le feu est là :

Avant :

- 11) Prévoyez d'avoir toujours avec vous un poste radio à piles.
- 12) Informez-vous des risques encourus et des consignes données par les autorités.

Pendant :

- 13) Fermez les bouteilles de gaz et coupez l'électricité.
- 14) Fermez et consolidez les ouvertures menacées.
- 15) Renseignez-vous : France Bleue Gard Lozère 91.9.
- 16) Réservez le téléphone pour les urgences (les secours utilisent les lignes).
- 17) A l'école, vos enfants seront pris en charge par les autorités. N'allez pas les chercher.

Après :

- 18) Aérez en premier temps les pièces, puis chauffez les locaux.
- 19) Vérifiez ou faites vérifier par une personne compétente les circuits électriques avant de les rétablir.



Risques Météorologiques

Inondation – Orages – Vent violent – Canicule

Inondation :

Les inondations à St-Etienne-Vallée-Française peuvent présenter deux aspects :

Pluie torrentielle : Précipitations violentes, montée des eaux très rapide des Gardons et ruisseaux.

Ruissellement urbain : Orage violent sur la voirie (écoulement soudain)

Des repères pour identifier le danger.

Episode Neigeux :

Si les chutes de neige abondantes sont rares sur la commune il peut arriver que certains hivers, celles-ci atteignent plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur.

Des sacs de sel sont mis en place à des endroits choisis à disposition des usagers et des employés. Les habitants doivent dégager les trottoirs au ras de leurs habitations. Les agents communaux ne passent la déneigeuse que si la couche est suffisamment épaisse pour éviter la détérioration de la chaussée



Par grand vent :

- Remisez meubles de jardin, outils et autres matériels qui peuvent se transformer en projectiles sous l'action des rafales.
- Rentez le bétail et animaux domestiques
- Ne laissez pas de véhicules ou engins agricoles sous les arbres. En particulier si vous êtes en voiture ne vous arrêtez pas sous eux.
- Fermez portes, fenêtres et volets.

Par temps de canicule :

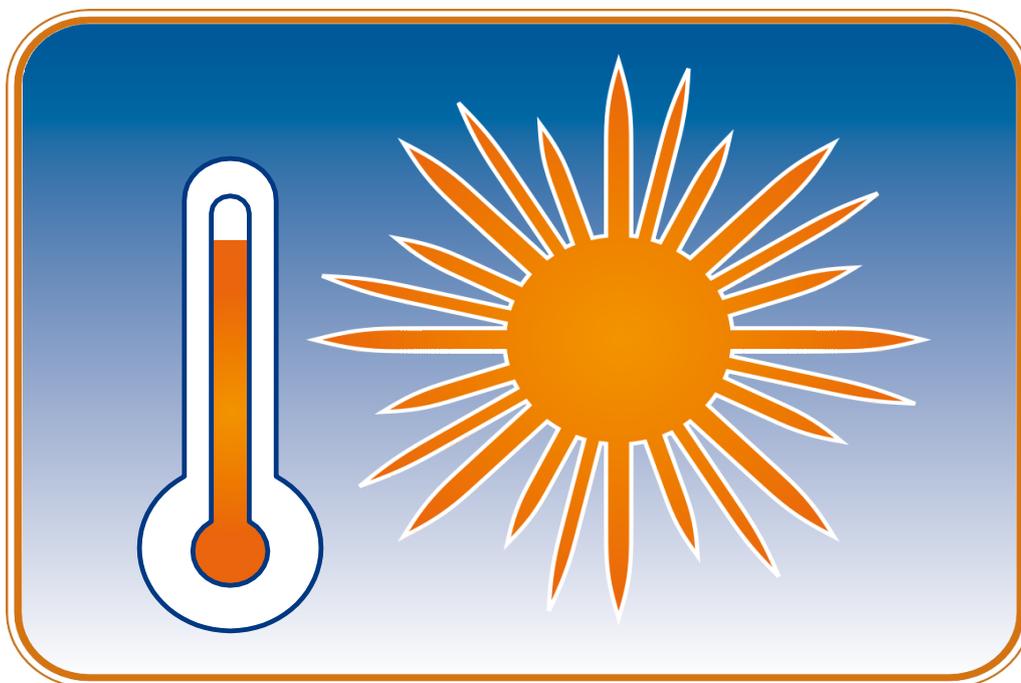
Pensez à boire et faire boire de l'eau à votre entourage, en particulier les personnes âgées et les enfants.

Evitez que les enfants ne sortent jouer dehors sans chapeau ni protection contre les U.V.

Attention à l'insolation dont on ne se méfie pas, surtout par temps couvert.

Si vous n'avez pas la climatisation, pensez à l'efficacité d'un ventilateur.

Rafraîchissez-vous : douches ou brumisateurs (plus simplement gant de toilette humide). Si vous avez des voisins âgés ou malades prenez de leurs nouvelles ou allez les visiter chaque jour pour les aider (courses, remèdes, boissons, etc.), ou prévenir la Mairie (04 66 45 70 02) de leurs problèmes





Le Risque Mouvement de Terrain

Les mouvements de terrain sont les manifestations gravitaires de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou humaines (terrassement, ouverture ou élargissement de routes, déboisement, trafic routier incompatible avec la nature de la voie souvent à flanc de montagne et maintenue par un mur fragile).

La nature géologique prépondérante des sols de la commune : (roches schisteuses faillées et à fort pendage) prédispose à une instabilité importante.

Les manifestations peuvent être de deux sortes :

- 1) Mouvements lents : affaissements liés à la nature du sol (argile, sable), érosion des pentes caillouteuses.
- 2) Mouvements rapides : chutes de pierres ou de blocs provenant de l'évolution mécanique d'escarpements rocheux très fracturés ; éboulement ou écroulement de pans d'escarpements rocheux selon des plans de discontinuité préexistants, certains glissements rocheux. Coulées boueuses résultant du transport de matériaux en nappes visqueuses ou fluides dans le lit des torrents de montagne.

Quels sont les enjeux exposés ?

Au premier chef les habitants et les personnes situés dans les zones soumises aux phénomènes passés sont directement concernés (Route de St-Germain sous le château).

Protection :

Il est possible de mettre en œuvre des solutions techniques afin de limiter les risques :

- Eboulements et chutes de blocs : amarrage par câbles ou nappes de filets métalliques, clouage des parois par ancrage ou par des tirants, confortement des parois par massif bétonné ou béton projeté ; mise en place d'un écran de protection (levée de terre) ou d'un filet pare blocs.
- Glissement de terrain : réalisation d'un système de drainage, murs de soutènement en pied, pose d'encrochements.
- Coulées boueuses : drainage des sols, végétalisation des zones exposées au ravinement, correction torrentielle.
- St Etienne est surtout concerné par les ruptures des voies de communication, routes départementales (15 Km) et routes communales (120 Km).



Risque Sismique

Le département de la Lozère, jusqu'alors non concerné, est depuis le 1er Mai 2011, tout entier placé en zone de sismicité 2 (modérée), sur une échelle allant de 1 à 5.

La réglementation parasismique pour notre département s'applique uniquement aux bâtiments de catégorie d'importance 3 (dont les établissements scolaires) et 4.

Les maisons individuelles (catégorie d'importance 2) ne sont pas concernées en zone de sismicité 2 (faible).

Risque Minier

Sur la commune des mines d'antimoine ont été exploitées au cours des siècles précédents.

L'exploitation de ces mines souterraines se faisait par des galeries d'accès et des chantiers d'exploitations qui sont aujourd'hui autant de vides artificiels s'ils ne sont pas remblayés ou effondrés lorsqu'à cesser l'activité minière.

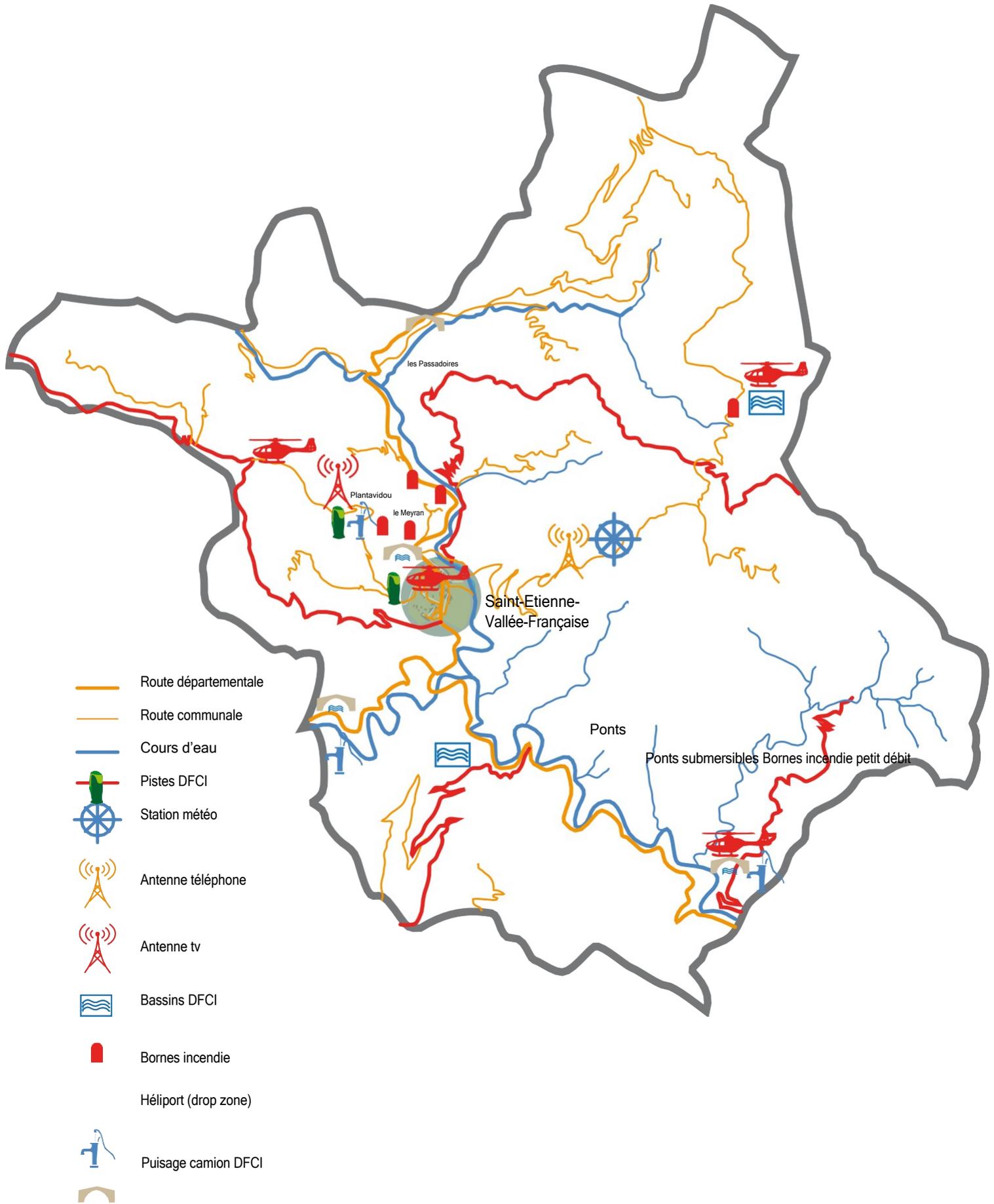
Le risque minier est lié à l'évolution des cavités abandonnées et sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation



Risque Radon

Le Radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation ...

Carte de la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française



Transmission de l'alerte

L'alerte est donnée sur la Commune par le PC de crise, ouvert en Mairie.

Sur le village même, par le moyen du tocsin et de la sirène du Centre de Secours
- repos une minute, reprise trente secondes.

Les renseignements définissant le risque sont donnés par portevoix en véhicule de service

- Pour les campagnes, dans chaque groupe d'habitations (quartier), un responsable et un suppléant ont été désignés. Avertis téléphoniquement par le PC de crise ils ont à charge de prévenir téléphoniquement ou de vive voix, les personnes dont la liste leur a été fournie avec leurs numéros d'appel téléphoniques. En cas d'échec ils en rendent compte immédiatement au PC qui en prend note afin d'y remédier le plus tôt possible et au mieux. Le message d'alerte indique la nature du risque, sa durée prévisible et les mesures à prendre, si différentes ou supplémentaires à celles prévues au D.I.C.R.I.M.

La fin de l'alerte est donnée par les mêmes moyens dans le village : deux sonneries de trente secondes séparées par un silence d'une minute. Pour les campagnes messages téléphonés.

N.B : Une panne d'électricité et/ou, la coupure des communications téléphoniques poseraient un réel problème, d'où l'intérêt de l'écoute radio pour tous.

En cas de panne, mise en route du groupe électrogène pour rétablir électricité et téléphonie fixe en mairie.

Agrandissement centre bourg



Pour tous les risques les bons reflexes



- Respectez les consignes de sécurité.
- Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer et gêner les secours.
- A l'école vos enfants seront mis en sécurité ; n'allez pas les chercher.
- Limitez vos appels téléphoniques afin de libérer les réseaux pour les secours.
- En cas de crise sur le territoire de la commune, un PC est ouvert en Mairie afin de coordonner les actions des services techniques et administratifs.

Téléphone Mairie : 04 66 45 70 02

La Salle polyvalente et la Maison des services, situées avenue de l'Enclos près de la Mairie sont ouvertes en cas d'événement majeur.



Informez-vous

en écoutant la radio
et respectez les consignes données
par les autorités

France Bleu Gard Lozère

Tel : 04 66 21 36 37

91.9 MHz



Préparez votre Kit Sécurité :

- Radio à piles.
- Lampes de poche avec piles de rechange.
- Réserve d'eau potable et de nourriture.
- Papiers personnels.
- Médicaments urgents.
- Vêtements de rechange, couvertures.

Numéros des secours :

Sapeurs-Pompiers 18

S A M U 15

Gendarmerie 17

Pour un portable N° unique 112